



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 23 novembre 2019

Communiqué de presse

Blocages illégaux dans les centres commerciaux

Depuis ce matin, une nouvelle tentative de blocage d'un centre commercial a été observée dans la commune du Robert. Cette tentative fait suite à plusieurs blocages illégaux organisés ces dernières semaines.

La liberté de manifestation constitue une garantie constitutionnelle essentielle. Elle a pour corollaire de se conformer à la législation en vigueur et de respecter les autres citoyens, notamment leur liberté d'aller et venir. Les blocages et les boycotts par la force ne sont donc pas admissibles.

Ces formes d'actions par la « contrainte ou violence » portent préjudices aux Martiniquais, qu'ils soient clients ou employés. Rien ne peut justifier l'utilisation « de la force ou de l'intimidation ».

L'attitude des manifestants a ainsi dû conduire les forces de l'ordre à intervenir à la fois pour assurer nos libertés essentielles et pour mettre fin aux exactions, lancers de pierre et coups exercés contre elles.

Le préfet de la Martinique rappelle l'attachement que nous devons tous avoir pour nos libertés. Il rend hommage à la retenue et au professionnalisme des gendarmes dans leur intervention. Il appelle enfin chacun à privilégier le dialogue pour résoudre les difficultés.

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr